



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2016-899
CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU CHEMIN DANS LE
PROLONGEMENT NORD DE L'AVENUE DU LABRADOR
- EMPRUNT DE 6 151 500 \$ -**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 7 septembre 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement 2016-899 concernant la construction du chemin dans le prolongement nord de l'avenue du Labrador, autorisant un emprunt de 6 151 500 \$;
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 24 février 2017;
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur les heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 28 février 2017

Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques